UNCATEGORIZED

SSIAP 3 – CHEF DE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Pas d'action mise en place au 1er semestre 2023
Taux de satisfaction de nos stagiaires pour le premier semestre 2023 : 95,95 % (93,13 % en 2022)

PRE-REQUIS

- Aptitude physique (validée par un examen médical)
- Bonne maitrise de la langue française
- Présenter un certificat SST (Sauvetage Secourisme du Travail) ou l'AFPS
- Présenter une attestation justifiant la capacité ERP2, IGH2 ou SSIAP 2
- Se justifier de l'exercice de l'emploi de chef d'équipe de Service de sécurité incendie pendant trois ans ou plus dans une structure répondant à la réglementation incendie du code du travail ou d'un diplôme de niveau IV de l'Éducation Nationale.

OBJECTIFS

Obtenir le SSIAP 3
A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Diriger un service de sécurité incendie, notamment lors des crises
- Intervenir en amont dans les projets de construction
- Gérer les risques de l'ERP ou de l'IGH dans lequel il exerce
- Encadrer une équipe d'un point de vue managérial et budgétaire

CONTENU DE LA FORMATION

- **1ère partie – Bloc 1 :** Le feu et ses conséquences (12 heures)
- **2ème partie – Bloc 2** : La sécurité incendie et les bâtiments (65 heures)
- **3ème partie – Bloc 3** : Réglementation incendie (70 heures)
- **4ème partie – Bloc 4**: gestion des risques incendie (23 heures)
- **5ème partie – Bloc 5** : Conseil au chef d'établissement incendie (6 heures)
- **6ème partie – Bloc 6**: Correspondant des commissions de sécurité incendie (6 heures)
- **7ème partie – Bloc 7**: management de l'équipe de sécurité incendie (26 heures)
- **8ème partie – Bloc 8**: budget du service de sécurité incendie (8 heures)

DURÉE

Durée globale de 224 heures comprenant :

- 216 heures de formation en centre
- 8 heures de déplacement et d'examen

METHODES MOBILISÉES

- Alternance entre apports théoriques (exposés, débats) et pratiques (travaux pratiques et mises en situation).
- Mobilisation du plateau technique sécurité
- Formateurs professionnels issus des métiers de la sécurité incendie

MODALITÉ D'EVALUATION

Évaluation composée :

- D'une épreuve écrite 1 : QCM (40 minutes)
- D'une épreuve écrite 2 : Rédaction d'un rapport, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1ère ou de 2ème catégorie (2 heures 30)
- D'une épreuve orale : Interrogation par les membres du jury

Attestation de formation et diplôme SSIAP 3 après validation par un jury présidé par un représentant du SDIS et d'un SSIAP 3.
Possibilité de validation partielle : non
Équivalence et passerelles : /
Suite de parcours : /

Débouchés : chef de service sécurité incendie : après cette formation SSIAP 3 le chef de service peut manager une large équipe de sécurité et devient responsable en matière de prévention des risques d'incendie.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée
- Entretien de recrutement préalable au démarrage de l'action afin de vérifier les pré-requis

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :
http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/

CONTACTS

03.83.58.18.28

https://www.alaji.fr/contact/

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d' un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel indicatif de 3600 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter

DERNIÈRE MISE À JOUR

01/12/2023